Table des matières

(avec renvoi aux pages)

Liste des abréviations 5

Sommaire 7

CHAPITRE 1. LE DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS : UNE MISE EN CARTE DE LA PROBLÉMATIQUE 9

Auriane LAMINE, Daniel DUMONT et Jean-Benoît MAISIN

Section 1. Les droits collectifs du travail, produits dérivés de l'autonomie des travailleurs : l'autonomie collective comme pouvoir normatif 12

Section 2. L'indépendant, « celui qui n'est pas un salarié » : l'indépendant comme inconnu du droit (national) du travail 16

Section 3. Les indépendants au XXIe siècle, une catégorie très hétérogène : les indépendants comme (non-)collectif 21

Section 4. Des pistes de dépassement alimentées par les pratiques : les indépendants comme titulaires, demain, du droit de négociation collective ? 26

PARTIE 1.
LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ET LA NÉGOCIATION COLLECTIVE : CADRAGES THÉORIQUES

CHAPITRE 2. QUELLES STRATÉGIES DE MOBILISATION COLLECTIVE POUR LES TRAVAILLEURS AUTONOMES ? UNE TYPOLOGIE 33

François PICHAULT

Section 1. Les formes atypiques d'emploi : quelques repères empiriques 34

Section 2. L'autonomie au travail : une matrice d'analyse 38

Section 3. Les formes émergentes de mobilisation collective pour les travailleurs au projet : quatre modèles types 43

Section 4. Évaluation des nouvelles formes de mobilisation collective des travailleurs autonomes : quatre études de cas 47

1. *Un double regard analytique* 47

2. *Méthodologie et description des études de cas* 48

3. *Analyse des cas à la lumière des deux cadres théoriques de référence* 50

CHAPITRE 3. LE DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE DES TRAVAILLEURS CONSIDÉRÉS COMME INDÉPENDANTS AU REGARD DES NORMES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL 55

Xavier BEAUDONNET

Section 1. Bref examen des normes de l'OIT en matière de liberté syndicale et négociation collective et des dispositions relatives à leur champ d'application 63

Section 2. Les organes de contrôle de l'OIT face à la question du droit de négociation collective des travailleurs considérés comme indépendants 65

1. *Les organes de contrôle de l'OIT face aux législations nationales susceptibles d'exclure de manière générale les travailleurs considérés comme indépendants du champ de la négociation collective* 67

2. *Les organes de contrôle de l'OIT face à l'exclusion de catégories spécifiques de travailleurs considérés comme indépendants du champ de la négociation collective* 69

2.1. DE LA DÉFINITION DE LA TITULARITÉ DU DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE À LA CONSIDÉRATION DES MODALITÉS DE SON EXERCICE EFFECTIF : LES PREMIÈRES DÉCISIONS 70

2.1.1. Footballeurs professionnels et coupeurs de canne à sucre associés en coopératives en Colombie 70

2.1.2. Conducteurs de poids lourds propriétaires de leur propre véhicule en République de Corée 71

2.2. DEUX CAS EUROPÉENS ILLUSTRANT LES DÉFIS POSÉS PAR L'ARTICULATION ENTRE DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE ET DROIT DE LA CONCURRENCE 73

2.2.1. Travailleurs des secteurs des médias, du cinéma et des arts visuels et autres catégories de travailleurs indépendants en Irlande 73

2.2.2. Travailleurs en sous-traitance aux Pays-Bas 77

2.3. TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE ET DU SECTEUR DE LA TÉLÉVISION EN NOUVELLE-ZÉLANDE : NOUVELLE CONFIRMATION D'UNE POSITION DÉSORMAIS ÉTABLIE 79

Section 3. Une synthèse et quelques éléments de conclusion 80

1. *Les fondements de la reconnaissance du droit de négociation collective aux travailleurs considérés comme indépendants* 81

2. *L'adaptation des mécanismes de négociation collective par le biais du dialogue social et son ancrage dans les normes de l'OIT* 82

3. *Quelques éléments de réflexion sur la prise en compte des normes de l'OIT en la matière* 83

CHAPITRE 4. LE DROIT DES PRESTATAIRES DE SERVICES ÉCONOMIQUEMENT DÉPENDANTS DE CONCLURE DES CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL AU REGARD DU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE 87

Adela BOITOS et Manuel KELLERBAUER

Section 1. Le statut particulier des conventions collectives en droit de l'Union européenne 89

1. *Un statut privilégié justifié par les objectifs sociaux des accords collectifs* 90

2. *Les limites de la protection conférée aux conventions collectives* 92

Section 2. Le statut de travailleur et son interaction avec le droit de la concurrence 93

1. *La notion de travailleur dans le domaine de la libre circulation des travailleurs* 94

2. *La notion de travailleur en droit de la concurrence* 95

3. *Les « faux indépendants », eux aussi exemptés du droit de la concurrence* 97

Section 3. Le sort des prestataires de services indépendants en situation de dépendance économique 100

1. *Des restrictions de concurrence justifiées par un objectif légitime* 101

2. *Des accords promouvant le progrès technique ou économique* 103

CHAPITRE 5. PARLONS DES DROITS SYNDICAUX DES TRAVAILLEURS « TOUT COURT » RÉFLEXIONS TRANSVERSALES À PARTIR DE LA SITUATION DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS DE PLATEFORMES 109

Silvia BORELLI avec la collaboration de Daniel DUMONT

Section 1. L'incertitude juridique autour du statut des travailleurs de plateformes dans les décisions des juges nationaux : l'enjeu des droits syndicaux 111

Section 2. L'hétérogénéité des régimes de protection des travailleurs considérés comme indépendants en droit de l'Union européenne : la faiblesse des droits syndicaux 117
1. *En droit de la concurrence* 118
2. *Dans la réglementation des services d'intermédiation en ligne* 120
3. *Dans la directive sur les droits d'auteur et les droits voisins* 123
4. *Dans le Socle européen des droits sociaux* 124
Section 3. Les ressources du droit international du travail : la centralité des droits syndicaux 126
1. *Les conventions de l'Organisation internationale du travail* 126
2. *La Convention européenne des droits de l'homme* 127
3. *La Charte sociale européenne* 130
4. *Essai de synthèse et de confrontation* 132
Section 4. À la recherche du dialogue entre les juges : importer les droits syndicaux dans le droit de l'Union européenne 133

PARTIE 2.
LES STRATÉGIES DE NÉGOCIATION COLLECTIVE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS : ÉTUDES DE CAS

CHAPITRE 6. LE CAS D'UN GROUPE DE PRESSE : SANOMA 141
Tijs HOSTYN et Jean-Benoît MAISIN

Section 1. Les spécificités de l'ordre juridique étudié 142
1. *Le profil socio-économique des travailleurs* 143
2. *L'entreprise étudiée* 146
3. *Le régime de l'ordre juridique étudié* 147
3.1. LA CONCLUSION DE CONVENTIONS COLLECTIVES AU BÉNÉFICE DES INDÉPENDANTS 148
3.2. LA RELATION DES ORGANES ÉLUS AVEC LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS 151
Section 2. Historique des relations de travail dans l'ordre juridique étudié 153
1. *Des (quasi-)indemnités de licenciement pour les indépendants en 1997* 154
2. *L'interdiction du remplacement de salariés par des indépendants en 2013* 157
3. *La préservation du ratio entre les indépendants et les travailleurs en 2015, et le début d'une approche syndicale globale* 159

4. *La création de deux organes de concertation spécifique, l'octroi d'une prime syndicale pour les travailleurs indépendants et l'affiliation structurelle dans un syndicat en 2016* 160
4.1. FREELANCE CONNECTION ET CONTENT MANAGERS OVERLEG 161
4.2. UNE PRIME SYNDICALE POUR LES INDÉPENDANTS 164
4.3. L'ORGANISATION SYNDICALE S'EMPARE DES ENJEUX LIÉS AUX INDÉPENDANTS 165
5. *Des indemnités de licenciement à partir de 2018 et une approche syndicale structurelle* 166
Section 3. Défis pour l'avenir 167

CHAPITRE 7. LE CAS D'UNE PLATEFORME DE LIVRAISON : DELIVEROO 171
Florence DELCHEVALERIE et Martin WILLEMS
Section 1. La plateforme Deliveroo 172
1. *Le fonctionnement de Deliveroo* 173
2. *Le partenariat commercial avec les restaurants* 175
3. *Les coursiers et leur* rider app 177
Section 2. La première phase d'actions collectives et recours à la Smart 183
1. *Les premiers coursiers bruxellois et la Smart* 183
2. *La genèse d'un esprit de corps au sein des coursiers* 186
3. *Le contenu de l'accord commercial conclu entre la Smart et les plateformes* 187
4. *La nature juridique de l'accord commercial conclu entre la Smart et les plateformes* 189
5. *La situation socio-économique des coursiers affiliés à la Smart* 190
6. *Les demandes de révision de l'accord commercial* 193
Section 3. La seconde phase d'actions collectives et l'économie collaborative 196
1. *Les actions collectives suite à la rupture de l'accord conclu avec la Smart* 197
2. *Le recours aux voies administratives et judiciaires* 199
3. *La situation actuelle : le statut P2P ou l'économie collaborative controversée* 202
Section 4. Obstacles, enjeux et perspectives de la négociation collective pour les travailleurs de plateformes et les coursiers 207
1. *Quelle négociation collective pour les coursiers indépendants ?* 208

1.1. LE DROIT EUROPÉEN DE LA CONCURRENCE 208
1.2. LE DROIT INTERNATIONAL 210
2. *Exemples étrangers* 212
2.1. LE DROIT FRANÇAIS DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE DES TRAVAILLEURS DE PLATEFORMES 213
2.2. CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DANOISE ENTRE UNE PLATEFORME ET UN SYNDICAT 214
2.3. ACCORD COLLECTIF ITALIEN ENTRE UNE PLATEFORME DE LIVRAISON ET TROIS SYNDICATS 216
2.4. CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL NORVÉGIENNE ENTRE UNE PLATEFORME DE LIVRAISON ET UN SYNDICAT 217

CHAPITRE 8. LE CAS D'UNE COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS AUTONOMES : SMART 223

Suzanne CAPIAU et Auriane LAMINE

Section 1. Genèse et évolutions du projet Smart (1998-2020) 226
1. *Première phase : actions collectives visant la protection des artistes (1998-2005)* 227
1.1. CRÉATION DE SMART PAR ET POUR LES ARTISTES 227
1.2. PRINCIPES POLITIQUES COULÉS DANS UNE CHARTE SOCIALE 228
1.3. NORMALISATION DES RELATIONS PROFESSIONNELLES 228
1.4. SOLIDARITÉ RENFORCÉE 230
1.5. GESTION SIMPLIFIÉE DES PROJETS ET DE L'ACTIVITÉ DES MEMBRES 231
1.6. REPRÉSENTATION ET DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES ARTISTES 231
1.7. CRÉATION D'OUTILS DE DÉVELOPPEMENT INTELLECTUEL ET FINANCIER 234
1.8. CRÉATION D'OUTILS DE RÉFLEXION 234
2. *Deuxième phase : ouverture et déploiements (2006-2013)* 234
2.1. OUVERTURE AUX TRAVAILLEURS AUTONOMES 235
2.2. DÉPLOIEMENT EN DIFFÉRENTES ENTITÉS SUR LE PRINCIPE DE LA SPÉCIALISATION 236
2.3. ESSAIMAGE EN EUROPE 237
2.4. CRÉATION D'ESPACES DE TRAVAIL, DE RENCONTRE ET D'ÉCHANGE PARTAGÉS 237
2.5. DÉFENSE DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS DES MEMBRES 238
3. *Troisième phase : évolutions, difficultés et redéfinition du projet (2014-2020)* 238
3.1. ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE 239
3.2. RESTRUCTURATION DES OUTILS ET CRÉATION DE L'*ENTREPRISE PARTAGÉE* 240

3.3. DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ET REDÉFINITION DU PROJET SMART 242
3.4. CRÉATION DE LA SMARTCOOP ET D'UN CAPITAL COLLECTIF 244
3.5. CRÉATION D'EMPLOIS DURABLES : VERS UN STATUT D'ENTREPRENEUR-SALARIÉ ASSOCIÉ ? 245
3.6. OUVERTURE AUX TRAVAILLEURS DE PLATEFORME 246
Section 2. Smart, projet collectif multifacette en évolution permanente – Essai de systématisation 248
1. *Stabilisation professionnelle et mécanismes de solidarité* 250
1.1. RÔLE CRUCIAL DE STABILISATION, DANS LE RAPPORT AUX DONNEURS D'ORDRE ET À L'ÉTAT 250
1.1.1. Normalisation et rééquilibrage de la relation professionnelle 251
1.1.2. Participation au financement de la sécurité sociale des salariés et à des fonds de sécurité d'existence 252
1.2. À L'INTÉRIEUR DE SMART : LA STABILISATION PAR LA MUTUALISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES 254
1.2.1. Modèle économique basé sur la solidarité 254
1.2.2. Outil « gestion d'activité » 255
2. *Autonomie, individuelle et collective, accrue dans la définition des projets professionnels* 256
2.1. VIS-À-VIS DE L'EXTÉRIEUR, UN RÔLE DE REPRÉSENTATION COLLECTIVE DES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS AUTONOMES 257
2.2. À L'INTÉRIEUR DE L'ORGANISATION, DES OUTILS MULTIPLES AU SERVICE DE L'ÉMANCIPATION 259
2.2.1. Soutien dans la création et la mise en œuvre du projet professionnel 259
2.2.1.1. Équipe des permanents 259
2.2.1.2. L'outil informatique 261
2.2.2. Gouverner le collectif : organes traditionnels de représentation et transformation en coopérative 262
2.2.2.1. Smart, unité technique d'exploitation (U.T.E.), et mécanismes classiques de représentation des travailleurs 262
2.2.2.2. Création d'une coopérative pour une gouvernance démocratique 263
3. *L'acquis : une création collective par et pour les travailleurs autonomes* 264
3.1. DES VALEURS ET UNE MÉTHODE 264
3.2. INTERROGER LES ÉQUILIBRES HISTORIQUES DU SALARIAT 266
3.2.1. Redéfinir l'équation qui conditionne la reconnaissance de droits à une situation de domination 266
3.2.2. Le projet collectif, condition du projet individuel 267

3.2.3. Contribution à la « démarchandisation » du travail 268
Section 3. Enjeux et perspectives – Efficacité, cohérence, langage, légitimité 270
1. *Resserrer les liens entre les membres de la communauté Smart* 270
1.1. IDENTIFIER LA COMMUNAUTÉ SMART 271
1.2. DÉFINIR LES MODES DE GOUVERNEMENT 273
1.3. S'ACCORDER SUR DES CONCEPTS NOUVEAUX ET PARTAGÉS 275
2. *S'ouvrir sur le monde et le transformer* 276
2.1. PENSER LE RAPPORT À L'ÉTAT ET AU DROIT EN VIGUEUR 276
2.1.1. Les membres sont-ils bien dans un lien de subordination vis-à-vis de Smart ? 278
2.1.2. S'agit-il d'une relation triangulaire à l'instar du travail intérimaire avec mise à disposition ? 279
2.1.3. Smart serait-elle une entreprise de portage salarial ? 282
2.2. COEXISTER ET COLLABORER AVEC LES ORGANISMES HISTORIQUES DE REPRÉSENTATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE 284
2.3. SE DÉVELOPPER AU-DELÀ DES FRONTIÈRES 286

CHAPITRE 9. SONATE EN TROIS MOUVEMENTS SUR LE DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ET L'INTERDICTION DES ACCORDS SUR LES PRIX 291
Jean-Benoît MAISIN
Section 1. Ouverture – La Cour de justice 296
Section 2. Premier mouvement – Deux partenaires autonomes 299
1. *Thème 1 – Auxiliaires intégrés et risque économique* 299
2. *Thème 2 – Compte rendu* 308
3. *Thème 3* – Level playing field *et intervention de l'État* 310
Section 3. Deuxième mouvement – Une régulation transversale par un socle de prix ? 312
1. *Thème 1 – Bénéfice du droit de négociation collective* 313
2. *Thème 2 – Compte rendu* 315
3. *Thème 3 – Un socle de prix défini par la négociation collective* 316
Section 4. Troisième mouvement – Travail et marché harmonieusement entrelacés 320
1. *Thème 1 – L'esprit de Philadelphie* 321
2. *Thème 2 – Compte rendu* 322
3. *Thème 3 – L'encadrement collectif du travail nécessaire à la construction du marché* 324

EN GUISE DE CONCLUSION
BRÈVES ANNOTATIONS SUR UN FLOU JURIDIQUE 333

Patrick HUMBLET

1. *Un révélateur de la dérégulation* 334
2. *Le « droit » à la négociation collective et le droit de grève ?* 336
3. *Quels instruments ?* 338
4. *I have a dream* 340

Table des matières 343